

PREFECTURE DES YVELINES

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES ELECTIONS
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

COMMUNES DE VILLIERS-SAINT-FREDERIC et NEAUPHLE-LE-VIEUX

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE préalable à la déclaration d'utilité publique et au parcellaire du projet d'implantation d'une zone de rejet végétalisée, dans le cadre de la restructuration de la station d'épuration

Il sera procédé à une enquête publique portant sur :

- l'utilité publique du projet d'implantation d'une zone de rejet végétalisée, dans le cadre de la restructuration de la station d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric ;
- le parcellaire en vue de rechercher les propriétaires, les titulaires des droits réels et autres intéressés.

Durée de l'enquête : 30 jours, du 18 septembre au 17 octobre 2017 inclus.

Commissaire enquêteur :

Monsieur Michel Languille, ingénieur EDF et RTE en retraite.

Lieu de l'enquête :

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public à la mairie de Villiers-Saint-Frédéric et à la mairie de Neauphle-le-Vieux, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations, propositions et contre-propositions sur l'utilité publique du projet pourront être soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Villiers-Saint-Frédéric et à la mairie de Neauphle-le-Vieux, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Villiers-Saint-Frédéric, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront aux jours et heures suivants :

à la mairie de Villiers-Saint-Frédéric les :

- lundi 18 septembre 2017 de 14 h à 17 h
- mardi 17 octobre 2017 de 16 h à 19 h
- samedi 30 septembre 2017 de 9 h 30 à 12 h

à la mairie de Neauphle-le-Vieux le :

- samedi 7 octobre 2017 de 9 h à 12 h

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture des Yvelines (<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>).

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines et à la mairie de Villiers-Saint-Frédéric et de Neauphle-le-Vieux, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture (www.yvelines.gouv.fr).

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines appréciera l'utilité publique de l'opération afin de la déclarer ou non par arrêté préfectoral.